



Prévenir et gérer la COVID-19 dans votre lieu de travail : Outil de vérification des mesures de prévention contre la COVID-19 pour les lieux de travail

Mis à jour en décembre 2020

Cet outil d'auto-évaluation est prévu pour effectuer régulièrement des évaluations répétées en vue d'aider les entreprises et les organisations à rester vigilantes et à améliorer les mesures de prévention contre la COVID-19 dans leur lieu de travail. Il est recommandé aux propriétaires ou exploitants et aux membres du personnel d'utiliser cet outil de vérification quand ils traversent leurs espaces de travail afin de remarquer où les mesures de prévention contre la COVID-19 sont difficiles à suivre et où effectuer des améliorations.

S'il advient qu'un élément, quel qu'il soit, de cet outil de vérification s'oppose à d'autres législations ou directives provinciales, ces exigences provinciales prévalent. S'il n'y a pas d'opposition, cet outil de vérification s'ajoute à toute exigence provinciale.

Les entreprises et les organisations ont la responsabilité d'appliquer les mesures de prévention contre la COVID-19 exigées pour leur secteur et leur zone au titre du [Cadre d'intervention pour la COVID-19](#) de l'Ontario et des mesures exigées par [Santé publique Ottawa](#).

Date : _____

Espace de travail vérifié : _____

Par ex. hall d'entrée, bureaux, cuisine, salle du personnel

Nom de la personne ou des personnes qui remplissent le formulaire de vérification :

Les lieux de travail qui ont un comité mixte sur la santé et la sécurité au travail sont invités à l'inclure à la vérification.

Mesures de prévention contre la COVID-19	Oui	Non	Plan d'action aux fins d'amélioration et date d'échéance
Distanciation physique			
Toutes les personnes (personnel, entrepreneurs, visiteurs, clients) sont-elles à plus de 2 mètres en tout temps? Sinon, sont-elles séparées par des barrières ou portent-elles un masque?			
<i>Suggestions d'améliorations</i> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter le personnel à travailler de la maison - Afficher des limites maximales d'occupation du lieu de travail - Installer des barrières physiques dans les espaces restreints - Réorganiser les postes de travail et les meubles pour mettre en place une distanciation adéquate - Prévoir des horaires et des pauses décalés 			

<ul style="list-style-type: none"> - Afficher des enseignes qui indiquent de limiter l'occupation des espaces restreints par ex. dans les salles de repos, les vestiaires et les ascenseurs - Créer des couloirs et des allées de circulation à sens unique 			
---	--	--	--

Mesures de préventions contre la COVID-19	Oui	Non	Plan d'action aux fins d'amélioration et date d'échéance
Port du masque			
<p>Est-ce que toutes les personnes (personnel, entrepreneurs, visiteurs, clients) portent un masque couvrant leur nez, leur bouche et leur menton? Sinon, sont-elles séparées par des barrières ou sont-elles à plus de deux mètres les unes des autres?</p> <p>Est-ce que les membres du personnel se lavent où se désinfectent les mains avant de se toucher les yeux, le nez ou la bouche?</p> <p>Nombre de personnes observées dans l'espace de travail : _____</p> <p>Nombre de personnes portant un masque couvrant le nez, la bouche et le menton : _____</p> <p><i>Suggestions d'améliorations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir des masques au personnel - Mener régulièrement des vérifications de port du masque et rappeler aux membres du personnel qu'ils doivent en porter un - Prévoir des pauses pour que le personnel s'hydrate afin d'appuyer le port du masque pendant le travail à l'effort - Prévoir la formation du personnel pour revoir comment mettre et enlever un masque en évitant la contamination - Afficher votre politique de service à la clientèle en ce qui a trait au port du masque et la signalisation indiquant le port du masque obligatoire 			

Mesures de prévention contre la COVID-19	Oui	Non	Plan d'action aux fins d'amélioration et date d'échéance
Dépistage et intervention			
<p>Est-ce que tous les membres du personnel font l'objet d'un dépistage de symptômes ou d'exposition à la COVID-19 lors de tous les quarts de travail sur place ?</p> <p>Les membres du personnel ou les clients qui présentent des symptômes sont-ils exclus du lieu de travail?</p> <p>Les membres du personnel connaissent-ils la politique du lieu de travail s'ils commencent à présenter des symptômes ou s'il reçoivent un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19?</p> <p>Les membres du personnel connaissent-ils la politique du lieu de travail s'ils ont exposés à la COVID-19 pendant qu'ils sont au travail?</p> <p><i>Suggestions d'améliorations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Former tous les membres du personnel sur les politiques de dépistage, fournir des outils de dépistage sur papier ou en ligne - Informer le personnel sur la manière de signaler des symptômes de la COVID-19, des endroits où avoir accès à de l'information au sujet des tests et de l'isolement, et leur faire connaître les 			

<p>politiques du lieu de travail en matière de congés de maladie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les coordonnées à jour de tout le personnel - Maintenir des registres des dates et endroits où les membres du personnel étaient présents dans le lieu de travail - Veiller à ce que des membres du personnel ait la responsabilité de répondre aux exigences de signalement de la COVID-19 à Santé publique Ottawa (SPO), et au ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences - Afficher de la signalisation visible au sujet du dépistage de la COVID-19 à toutes les entrées 			
Hygiène des mains			
<p>Est-ce que tous les membres du personnel se lavent les mains ou utilisent un désinfectant pour les mains à base d'alcool avant de se toucher le visage?</p> <p><i>Suggestions d'améliorations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer des désinfectants pour les mains à base d'alcool ou installer des lavabos pour se laver les mains dans tous les espaces de travail - Veiller à ce que les désinfectants pour les mains à base d'alcool contiennent au moins 60 % d'alcool - Afficher de la signalisation auprès des lavabos de lavage des mains comprenant des instructions pour savonner et frotter les mains pendant 15 à 20 secondes 			

Mesures de prévention contre la COVID-19	Oui	Non	Plan d'action aux fins d'amélioration et date d'échéance
Nettoyage et désinfection			
<p>Est-ce que toutes les zones du lieu de travail sont nettoyées et désinfectées? Y a-t-il un registre indiquant que les surfaces fréquemment touchées ont été nettoyées au moins deux fois pendant les dernières 24 heures?</p> <p><i>Suggestions d'améliorations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer des désinfectants pour les mains à base d'alcool ou installer des lavabos pour se laver les mains dans tous les espaces de travail - Maintenir un stock adéquat de produits de nettoyage et de désinfectants - Faire une vérification régulière du nettoyage de l'environnement du lieu de travail - Indiquer clairement que les espaces de travail sont propres ou qu'ils ont besoin de nettoyage et de désinfection 			

Ressources

1. [Directives de Santé publique Ottawa propres aux secteurs](#)
2. [Cadre d'intervention pour la COVID-19 du ministère de l'Ontario](#) – 23 décembre 2020
3. [Ressources pour prévenir la COVID-19 dans les lieux de travail du ministère de l'Ontario](#) – 24 décembre 2020
4. [Élaboration de votre plan de sécurité lié à la COVID-19 du ministère de l'Ontario](#) – 7 décembre 2020
5. [Directives de Santé publique Ottawa sur la sécurité au travail, la distanciation physique, le port du masque et les limites de capacité](#) – 18 décembre 2020
6. [Règlement provisoire sur le port obligatoire du masque de la Ville d'Ottawa](#) – 15 juillet 2020
7. [Outil d'atténuation des risques pour les lieux de travail et les entreprises en activité pendant la pandémie de COVID-19](#) – 28 septembre 2020